

Elections communales du 23 octobre 2022

ÉLECTION A LA MAIRIE

(selon le système majoritaire à deux tours)

1. Dénomination de l'acte de candidature (facultatif)	
---	--

2. Candidat-e-:					
No	Nom	Prénom	Année de naissance	Profession	Signature
1.					

3. Contresignatures : l'acte de candidature est contresigné par les personnes suivantes				
No	Nom et prénom	Année de naissance	Adresse	Signature
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				

Cette liste doit être remise au Conseil communal de Val Terbi à Vicques, **le lundi 29 août 2022, jusqu'à 12 heures.**

Certificat de dépôt :

La secrétaire communale certifie que le présent acte de candidature a été déposé dans le délai imparti, soit le/à (date et heure)
